

Domaine public 159

J.A. Lausanne

Pour ou contre l'apparementement ?

Une équipe de D.P. s'est prononcée en faveur de l'apparementement. Une autre en défaveur. Un journal, pas plus qu'un parti, ne peut prétendre « ré-

soudre » les divergences que manifestent ceux qui y militent, en les taisant. D'où les deux textes ci-dessous.

Oui, mais...

L'alliance socialo-communiste réalisée dans les cantons de Genève et Vaud constitue l'un des éléments les plus spectaculaires de la campagne pour le renouvellement des Chambres fédérales cette année. Elle nous semble aller dans la logique du rapport de forces qui existe tant dans ces deux cantons que dans leurs formations socialistes respectives.

A Genève, depuis quelques années, quoi qu'il en paraisse au sommet, le parti socialiste se ressent du durcissement des luttes idéologiques et sociales. L'idée, non pas d'une rupture d'avec la coalition bourgeoise au gouvernement, mais d'une nécessaire tension dans la participation socialiste au Conseil d'Etat, fait son chemin chez beaucoup de militants. Cependant le souvenir des luttes sévères qui opposèrent longtemps socialistes et communistes a constitué, surtout chez les militants blanchis sous le harnais, un contrepoids à cette évolution interne et un frein à la marche vers une ouverture à gauche.

Les dernières élections municipales avaient déjà vu la gauche se rendre unie aux urnes, notamment en ville de Genève. L'opération a été payante. Elle a eu surtout, comme l'a prouvé une enquête effectuée après le scrutin, un effet mobilisateur dans les quartiers ouvriers. Au souvenir de ce récent passé se sont ajoutées des considérations de tactique et de stratégie, clairement exprimées par Daniel Cornu dans la « Tribune de Genève » :

« Premier niveau : la tactique. Les socialistes genevois ont fait leur calcul. Ils se sont dit qu'un apparementement des listes pourrait, au moment de la répartition des restes donner à la gauche un siège de plus au Conseil national. Mais si c'était au parti du travail ? Peu importe. L'éventualité fait partie de la règle du jeu. Elle est compensée par l'appui communiste accordé à M. Willy Donzé pour l'élection aux Etats. Donnant donnant. A ce niveau, les socialistes font passer le « petit commerce » électoral avant la fidélité à l'éthique sociale-démocrate.

» Second niveau d'analyse : la stratégie. C'est plus sérieux. L'enjeu, pour l'instant, est interne. C'est l'orientation du socialisme suisse qui est en cause dans cet affrontement entre la « centrale » et les Genevois. A ceux qui entendent présenter un contrepoids au sein d'une société bourgeoise s'oppo-

sent ceux qui espèrent prendre le pouvoir et changer le système. Les premiers n'ont qu'une ambition limitée ; ils peuvent s'abstenir de toute alliance. Les seconds préparent une « révolution démocratique » : ils ont besoin de toutes les forces de la gauche. »

Un succès de ces alliances prouvera, comme l'esperent les tacticiens, que la gauche peut l'emporter dans une situation de tension grandissante, lorsqu'elle s'unit. Et qu'elle peut barrer la route à tous les Schwarzenbach qui s'efforcent actuellement d'exploiter au profit de la droite le mécontentement diffus.

Nous n'ignorons pas pour autant qu'une telle alliance contient des dangers qui ne sont pas forcément ceux auxquels songeaient les dirigeants des deux partis socialistes en prenant position contre l'ouverture à gauche. Car elle ne constitue pour l'instant rien de plus qu'un front commun des mécontents, ces mécontents sur lesquels le parti communiste paraît vouloir tout miser. Sans projet politique précis et crédible, sans une action commune soutenue à la base, ce front commun électoral, créé à la sauvette, est bâti sur le sable : une partie de son électorat retournera vers une formation de droite qui lui promettra démagogiquement plus d'avantages.

A court terme, l'alliance socialo-communiste peut donc mobiliser la gauche romande. Elle peut lui donner plus de poids au parlement, lui permettre de forcer les portes d'une chambre haute que ses partenaires bourgeois des gouvernements genevois et vaudois s'obstinent à tenir fermées devant elle. Elle peut surtout renforcer l'aile gauche du parti non seulement sur le plan cantonal, mais aussi sur le plan national.

Mais à plus long terme elle ne permettra pas de faire l'économie d'un projet politique précis. Car seul un tel projet permettrait de dépasser les rognés que l'on exploite sur le moment et les remèdes que l'on improvise, pour aboutir — peut-être — à un véritable programme commun de la gauche. C'est l'attente que nous croyons percevoir à la base ; c'est la seule solution pour rallier ces citoyens qui se demandent si le jeu démocratique vaut encore la peine d'être joué.

Un alibi et une paresse

La décision des partis socialistes genevois et vaudois de s'apparementer pour les élections nationales est dommageable pour six raisons.

1. Cette décision ne s'appuie sur aucune analyse des forces en présence à l'échelon du pays. Chacun des deux partis a élaboré sa stratégie en fonction de données régionales. Les réflexes cantonaux ont donc joué un rôle important. Cette dispersion est supportable pour les partis bourgeois, majoritaires dans tous les cantons, disposant des relais que constituent les associations économiques. Une force minoritaire, toutefois, comme le parti socialiste ne pourra s'affirmer davantage qu'en conservant une cohésion minimum, qui doit être nationale. Sinon, ce sera l'effritement.

2. L'apparementement n'est tactiquement justifiable qu'à condition qu'il existe une politique de rechange au niveau national. Or, cette politique n'existe pas, et rien n'indique qu'elle va « subitement » apparaître. Les efforts de François Mitterrand sont estima-

bles, mais ils ne sont pas exportables, car la situation française... n'est pas suisse.

3. L'affaiblissement idéologique du parti socialiste nous inquiète tous. D'une certaine manière, « Domaine public » est l'expression de cet affaiblissement : il y a des idées nouvelles à étudier, des propositions à formuler et un banc d'essai pour les exprimer. Mais on ne remédie pas à cet affaiblissement en allant vers l'autoritarisme naturel du communisme, quand l'avenir est au contraire dans la combinaison des libertés politiques et de la démocratie économique (Sauvy : le socialisme en liberté).

4. En pourcentage d'électeurs, les socialistes ne sont guère plus nombreux en 1971 qu'en 1919. C'est vrai. Mais la société suisse s'est sensiblement socialisée depuis cinquante ans. Ne pas voir cela, c'est manquer de cette connaissance historique sans laquelle toute action politique est condamnée à l'échec.

Suite page 2

Bi-mensuel romand

N° 159 12 octobre 1971 Huitième année

Rédacteur responsable : Pierre-Antoine Goy

Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs

Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Renens

Aux articles de ce numéro ont collaboré :

Claude Bossy

Laurent Bridel

Jean-Daniel Delley

Jean-Claude Favez

Jean-Pierre Ghelfi

Pierre-Antoine Goy

Marx Lévy

Le N° 160 sortira de presse le 27 octobre 1971

parce qu'elle n'est pas en prise sur la réalité. En cinquante ans, le parti socialiste s'est taillé une place dans la vie publique. Minoritaire, il a affirmé une originalité, défendu des programmes qui se réalisent, acquis une dignité que ses adversaires lui ont reconnu puisqu'ils ont dû apprendre à composer avec lui. L'indépendance électorale ne tient pas lieu d'idéologie. Mais elle est la condition de cette dignité et de cette originalité.

5. Les problèmes à venir seront difficiles. Et les solutions impopulaires. La protection de l'environnement et l'aménagement du territoire — pour ne prendre que deux exemples pour lesquels les lois d'application devront être discutées au cours de la prochaine législature — impliqueront des charges fiscales accrues et des restrictions à la propriété. Qui saura le dire honnêtement à l'opinion publique ? Les socialistes, peut-être, s'ils ont la cohésion interne nécessaire et beaucoup de courage électoral. Mais pas les communistes trop portés vers la démagogie et le poujadisme revendicatif. L'apparement est ici une soustraction, pas une addition !

6. Ne reposant pas sur une analyse approfondie des forces en présence, ne s'appuyant pas sur un programme d'action, n'exprimant pas de perspectives politiques concrètes, l'apparement n'a à terme rien de « dynamique », même s'ils comble provisoirement un vide intérieur chez certains militants.

En fait, il est un alibi intellectuel et l'expression d'une paresse politique.

Une Lettre d'Edmond Kaiser

Nous avons publié dans notre numéro 157 un texte sur le renforcement du rôle des commissions parlementaires des affaires étrangères.

La réaction sentimentale qu'avait eue la population suisse lors de l'affaire de Zerka ou lorsqu'il avait été proposé de faire venir 300 000 enfants bengalis, nous avait conduit à affirmer que des commissions parlementaires plus actives pourraient jouer un rôle important de liaison entre le gouvernement et la population. Nous commençons d'ailleurs notre article en parlant de la mission au Bengale Occidental de Ted Kennedy pour le compte du Sénat américain.

La grève de la faim qu'a fait Edmond Kaiser est là pour montrer qu'il y a bien un fossé à combler.

Voici son commentaire de notre article :

« Dû sans doute à un bel esprit, « expert » probable en la matière, je trouve ceci dans le N° 157 de votre bi-mensuel, sous le titre « Diplomatie parlementaire » ou du bon usage du voyage » :

« Surtout, celle-ci (l'opinion publique) aurait peut-être évité de cristalliser son émotion sur un projet utopique, comme la transplantation d'enfants bengalis dans nos Hautes-Alpes. »

» 1. Le transfert d'enfants affamés d'un lieu où l'on meurt en un lieu où l'on mange, où l'on soigne, où l'on aime, est peut-être utopique pour un organe d'information qui se prétend « domaine public ».

» 2. En revanche, les laisser souffrir et mourir sur place (par milliers chaque jour), est criminel. Du moins pour les naïfs que nous sommes, face aux intellectuels placides et huppés que vous êtes.

» 3. Hors l'ironie imbécile et cruelle de votre praticien de la théorie, qui a jamais parlé de les « transplanter » dans « nos Hautes-Alpes » ?

» 4. Plus loin, de la même eau : « (...) tout en prévenant cette dernière (l'opinion publique) d'une approche trop sentimentale des affaires étrangères. »

» Que signifie « trop » sentimentale, devant le martyre de millions de gens ?

» Comme je tiens J. de Ajuriaguerra, professeur à l'Université de Genève, pour plus compétent en ce domaine que ne l'est votre tripatouilleur d'idées, je prends la liberté de vous le citer à son intention :

« Je n'aime pas l'intelligence pure, pepsine qui se digère elle-même. Je crois aussi qu'il faut être sensible, s'acharner à être sensible, infiniment sensible. »

Programmes électoraux :

Riches en objectifs Pauvres en moyens

Nous avons présenté il y a quatre ans (DP 78) une analyse des programmes électoraux des trois grands partis suisses. Cette année, ces programmes sont plus volumineux, les titres plus percutants : Objectifs 71 pour les radicaux (PR), Manifeste 71 pour les socialistes (PS) et programme d'action 71 pour les démocrates chrétiens (PDC). L'effort de présentation est évident : couleurs agressives, clarté de la mise en page. Seul le PS — couverture d'un gris passé, titre rouge délavé, typographie désuète — ne cherche pas à plaire. Question de moyens. A part cela, quoi de neuf ?

Si en 1967 les programmes étaient comparables — importance égale, thèmes essentiels de la politique suisse — cela n'est plus le cas. Les brochures radicale et socialiste sont semblables (quant à la forme) ; le programme d'action du PDC lui, ne comporte pas moins de 163 thèses pour la prochaine législature mais aussi pour une politique à moyen et à long terme. Ce programme démo-chrétien a été préparé pendant près de deux ans, soumis à la base et modifié par elle. Il est le résultat de la démocratisation des organes dirigeants de ce parti, réalisée à l'occasion de la modification des statuts intervenue l'an passé.

Environnement, mon beau souci

Il s'agit là de récolter les fruits possibles de la campagne menée en 1970 pour la protection de la nature. Pour le PR et le PS, la protection de l'environnement est la première revendication. C'est aussi celle qui est la plus longuement développée par les radicaux. Alors, plus de problème pour la Suisse d'ici peu ? Méfions-nous de trop d'unanimité. Il y a quatre ans nous relevions aussi une belle unanimité pour la protection des consommateurs. Rien n'a été fait. Cette année à nouveau les trois grands partis promettent monts et merveilles aux consommateurs... Pour l'environnement, si tous sont d'accord sur les buts, les moyens divergent : recommandations, coordination, sont les maître-mots du parti radical. « Les entreprises qui menacent l'environnement doivent trouver dans des délais acceptables des solutions satisfaisantes. » On aimerait des précisions. Pour le PS les responsables doivent maintenant régler la facture. Les socialistes sont les seuls dans ce domaine à proposer le libre accès des berges et des lacs. Protéger la nature, oui ; encore faut-il pouvoir en jouir.

Des choix significatifs

Le PR nous avertit que son programme n'est pas exhaustif. On ne peut traiter de tout. Certes. Mais son choix est significatif. En 1967 nous signalions la « réformite » qui caractérisait la droite. Il fallait changer les institutions. Quatre ans plus tard le besoin de réformer a disparu chez les radicaux. La motion Obrecht est en passe d'être réalisée, mais son idée n'a pas eu d'impact populaire. La révision totale de la Constitution ne paie pas. L'explication que nous donnions alors de cette volonté de réforme est toujours valable. La droite liée aux milieux économiques qui, sur les sujets essentiels ne souhaitent pas une remise en cause de l'ordre établi, ne peut que fuir dans le juridisme. Une confirmation : le peu d'empressement des organisations faïtières à répondre au questionnaire Wahlen ; le Vorort et l'Union centrale des associations patronales prêchent quasiment pour le statu quo, l'USAM n'a pas répondu. Les radicaux ont tiré la conclusion. Ils tablent sur l'immobilisme, leurs revendications cherchent à sécuriser l'électeur : « Assurer l'autorité de l'Etat démocratique sur toutes les impulsions d'anarchisme et de violence politique ». Pas un mot sur la politique étrangère, la CEE, l'ONU, alors que socialistes et démo-chrétiens préconisent notre entrée à Manhattan. Les radicaux ignorent également le pro-

blème de l'objection de conscience. Le PS et le PDC quant à eux proposent un statut pour les objecteurs.

Haro sur l'expansion

Le coup de semonce du 7 juin a porté. Plus discrètement que Schwarzenbach certes, les trois partis mettent en cause l'expansion à tout prix. « Pour une Suisse à dimension humaine », titre le PR. Le PS veut que l'industrie s'adapte à la satisfaction des besoins humains. D'accord. Mais, par quels moyens ? Le PR reste muet. Le PS rappelle au passage la notion de planification démocratique qu'il a défendue dans son programme de 1967. Pourquoi ne pas reprendre la formule et la préciser : il y a des clous sur lesquels il est bon de taper souvent. Le PDC n'est guère plus original, si ce n'est sur la question de l'économie régionale : cantons et communes en collaboration avec l'économie privée doivent élaborer des plans de développement régional qui pourraient bénéficier de crédits d'investissement privilégiés. Mais si l'expansion est anarchique, à qui la faute ? Le gouvernement ? A-t-il les moyens de la contrôler ? Le PS seul donne un début de réponse : « C'est au Conseil fédéral et non aux grandes associations comme le Vorort qu'il appartient de gouverner le pays. »

Quels moyens ?

Si les tables des matières ne révèlent que peu de différences entre les partis sur les buts à atteindre, les moyens eux devraient faire apparaître les divergences. Mais les propositions concrètes sont peu nombreuses. Protection de l'environnement, expansion contrôlée, sécurité sociale, sont des réalités perçues maintenant par les citoyens. Les partis politiques ne peuvent justifier leur existence en ressassant des slogans. Leur rôle, c'est de proposer des moyens de parvenir à des solutions ; et d'établir les coûts des moyens proposés. Certes les solutions concrètes sont moins populaires et électorales que les slogans unanimistes. Mais, à vouloir les ignorer, on nie pratiquement les buts qu'on proclame. C'est le chapitre maladie, vieillesse, logement qui permet de saisir au mieux les divergences. Pas d'assurance-maladie obligatoire pour les radicaux, une assurance obligatoire sauf pour les revenus élevés pour le PDC (et les principes de solidarité et de subsidiarité, base de la conception chrétienne de la société ?), assurance maladie et accidents généralisée et obligatoire pour le PS. Le PR, sur ce chapitre, joue résolument la carte de la responsabilité individuelle : débrouille-toi, éventuellement la collectivité t'aidera ; si tu veux un logement, épargne.

Quel programme de législature ?

L'ancienne idée radicale, actualisée par le PDC, d'un programme de législature, est actuellement discutée par les partis gouvernementaux. Quel profil peut-on esquisser de cet accord à la lecture des programmes ? Difficile à dire. Les programmes ne sont encore que des intentions. Entre les mots et l'exercice du pouvoir, il y a de la distance. Il est difficile, sur la base des mots, de voir le PR, qui s'installe ostensiblement à droite, se mettre d'accord avec ses deux compères sur un programme précis. Ce programme serait trop mini pour le PS ; peut-être un peu étroit pour le PDC si celui-ci veut bien traduire sa volonté de mouvement dans l'action.

Qui sont les élus ?

Nous nous apprêtons à réélire (pour les trois quarts) nos élus. Qui sont-ils ? Cette question n'est pas nouvelle, pour DP, puisque dans notre premier numéro déjà, nous nous étions interrogés sur les règles écrites et non écrites qui président à l'élection des représentants du peuple.

Nous faisons valoir trois traits essentiels du parlementarisme helvétique. 1. On n'accède le plus souvent au Conseil national qu'à condition d'avoir préalablement des responsabilités politiques, aux niveaux local ou cantonal, ou des fonctions économiques ou professionnelles. 2. Le Conseil des Etats est de moins en moins la Chambre des cantons ; il

se caractérise bien davantage par un conservatisme toujours plus marqué. 3. La charge de député est rarement conçue comme une fonction politique. Elle est devenue plutôt honorifique. Au total, le Conseil national est déjà une représentation au 2^e degré, et le Conseil des Etats l'est au 3^e puisque l'habitude se confirme de considérer le passage du premier au second comme une promotion.

Avec de tels amortisseurs, on comprend que le chemin est long entre le moment où se produisent des secousses dans le corps social et leur « transcription » dans la composition de l'Assemblée fédérale. Nous reproduisons ci-dessous, en le simplifiant, un tableau établi par le professeur E. Gruner sur la composition professionnelle des Chambres, pour les années 1944 et 1968.

	Conseil national		Conseil des Etats	
	1944	1968	1944	1968
1. Indépendants	73	75	21	23
1.1. Professions libérales				
a) Avocats	28	30	10	13
b) autres	8	11	1	2
1.2. Entrepreneurs				
a) de l'industrie	6	8	3	2
b) des arts et métiers	7	9	3	0
c) de l'agriculture	19	11	3	2
1.3. Rentiers	5	6	1	4
2. Salariés	40	39	8	8
2.1. Du secteur privé				
a) d'entreprises privées	3	11	2	4
b) d'entreprises coopératives et d'institutions sociales	13	14		1
2.2. De l'Etat				
a) Administr./Services publ.	9	6	3	1
b) Enseignement	15	8	3	2
3. Professions politiques	81	86	15	13
3.1. Magistrats				
a) Exécutifs communaux	12	17	2	
b) Exécutifs cantonaux	23	23	8	8
c) Juges et préfets	1	3	4	1
3.2. Politiciens de carrière				
a) Fonctionnaires d'assoc.	30	24		1
b) Secrétaires de partis	2	3		
c) Journalistes	13	16	1	3

Le groupe des « salariés du secteur privé » englobe des directeurs ou des responsables d'entreprises. Le Conseil national élu en 1967 ne comptait que 7 salariés, au sens habituel du mot (employés et ouvriers).

Trois groupes de professions composent la majorité des deux Chambres : 52 % en 1944 et 57 % en 1968 : les avocats et notaires — qui sont aussi souvent des porte-parole d'associations et d'intérêts privés —, les membres d'un exécutif communal ou cantonal, et les politiciens de carrière — principalement les secrétaires d'associations économiques et de fédérations.

Le premier groupe (avocats) est peu représenté chez les socialistes. Les deuxième et troisième le sont par contre relativement bien (38 « professions politiques » sur un total de 96 en 1944 ; 37 sur 99 en 1968).

La situation est inverse chez les radicaux et démocrates-chrétiens qui monopolisent presque entièrement le premier groupe (30 avocats sur un total de 38 en 1944 ; 36 sur 43 en 1968).

Le juste prix pour l'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire représente, pour la gauche, une bataille essentielle, mais périlleuse pour deux raisons principales. D'une part, il reste très difficile à circonscrire, car il touche une quantité de questions capitales de la vie politique et, de l'autre, les nécessités d'un ordre foncier nouveau non seulement heurtent de puissants intérêts mais encore suscitent des réflexes d'hostilité chez tous les propriétaires immobiliers ou chez ceux qui ambitionnent de le devenir. Ces derniers ne se trouvent pas que dans les milieux de droite ou du centre !

Un simple coup d'œil à la table des matières de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (abrégée

LFAT) qui a été soumise à l'examen des groupes d'intérêts et des cantons au cours de ce printemps suffit à démontrer les mille imbrications de l'aménagement du territoire et de la politique nationale dans son ensemble : c'est en vertu d'une loi d'encouragement au **logement** (1965, revue en 1970) que les principales études relatives à l'aménagement ont été financées ou subventionnées par la Confédération au cours de ces cinq dernières années. Le projet de LFAT prévoit des plans directeurs et d'affectation des zones à bâtir, mais également des subventions pour tous les équipements techniques et socio-culturels liés à l'habitation, qui demeure au centre des préoccupations des aménagistes.

Le **respect de l'environnement**, dans la mesure où il se réalise selon des prescriptions liées à l'espace, se trouve aussi englobé sous la forme de la protection des sites et de planification des aires de délalement.

La loi prévoit des plans directeurs pour la **circulation** et les transports. On sait combien ces questions se situent aujourd'hui au cœur de la vie quotidienne des citoyens et des ruraux. Les plans directeurs des constructions et installations publiques (art. 21 et 29 LFAT) sous-entendent la mise sur pied de **plans d'investissements** et de financement des communes et des cantons, afin de savoir dans quels secteurs il sera nécessaire d'équiper d'abord (écoles, universités, hôpitaux, prisons ?).

Sur tous ces points, les discussions pourront encore être vives, mais il y a accord à peu près général. D'autres éléments, en revanche, méritent une attention plus soutenue. Il s'agit avant tout des décisions relatives au droit foncier et aux « principes de portée matérielle ».

Les **mesures actuellement en vigueur** dans les cantons romands les plus urbanisés pour tenter d'endiguer l'extension anarchique de la construction laissent toujours plus à désirer. A Genève, si les déficiences du système proviennent surtout d'une politique de déclassement des zones agricoles trop libérale et trop dévouée aux intérêts immobiliers, on estime que la zone 5 B qui n'admet des maisons de plaisance que sur 20 000 m² au minimum est encore trop peu restrictive ! Dans le canton de Neuchâtel, le décret sur la protection des sites, accepté par le peuple, n'atteint pas partout son but. Dans les sites non construits mais recherchés pour des villas, les propriétaires déposent, comme dans plusieurs vignobles, des demandes d'indemnités très élevées. Dans le canton de Vaud, la zone sans affectation spéciale, destinée à limiter l'extension des immeubles et des maisons individuelles, devient la proie rêvée des grands promoteurs immobiliers qui peuvent y acheter à meilleur compte et qui tournent facilement les clauses restrictives en présentant un plan d'ensemble sur un vaste périmètre. Dans les cantons de Fribourg et du Valais, on ne trouve même pas les modestes limitations de la zone sans affectation spéciale ; dans le premier de ces deux cantons, par exemple, la loi autorise la construction de maisons à trois niveaux sur toute l'étendue des communes ne disposant pas d'un plan de zones local, soit sur l'immense majorité du territoire. Face à ces déficiences, une première manière de juguler la dispersion des bâtiments consiste à interdire la construction partout où les **équipements** techniques ne suffisent pas pour les besoins d'un quartier d'habitation ou d'une zone industrielle : l'absence d'un réseau d'eau ou d'égouts, l'étroitesse ou la pente excessive d'un chemin devraient fournir des arguments suffisants. Malheureusement, la législation se présente comme trop souple, en particulier pour l'épuration des eaux, puisque l'on permet couramment la construction de fosses septiques, alors même que leur étanchéité, à la longue, laisse tous les spécialistes sceptiques. La nouvelle loi fédérale sur la protection des eaux (message du 26.8.1970) apportera d'indispensables correctifs à cet égard.

En définitive, la seule mesure efficace revient à constituer des **zones agricole ou viticole** n'autorisant que les bâtiments en relation avec la culture du sol. Le principe fait l'unanimité, mais non les moyens. La LFAT déclare (art. 55) :

« 1. L'attribution de bien-fonds au territoire agricole ou forestier ne représente pas une expropriation matérielle. Sont réservés les cas isolés où une expropriation matérielle doit être admise en raison des circonstances particulières.

» 2. La Confédération doit, par une législation spéciale, promouvoir une compensation économique en faveur de l'agriculture. »

Cette proposition est vivement combattue dans de nombreux cercles. Certains défenseurs de l'agriculture s'opposent à son adoption tant que le système de compensation n'aura pas été mis en place. D'autres cherchent à défendre ce qu'ils estiment être les intérêts légitimes des propriétaires fonciers, banques, sociétés immobilières, entreprises de tous genres et particuliers qui possèdent des milliers d'hectares non bâtis. N'oublions pas qu'une part croissante de la surface agricole du pays se trouve entre les mains de non-exploitants. Il apparaît cependant nécessaire de s'appuyer sur cet article pour faire avancer l'entreprise, car, sur les autres points relatifs au droit de la propriété, en particulier l'expropriation, la restriction équivalente à l'expropriation et l'indemnisation, le projet de loi reprend des principes juridiques déjà solidement établis et qui ne faciliteront pas l'aménagement de l'espace suisse. Quelles sont les questions soulevées par le double principe énoncé à l'article 55 ? Nous en voyons trois : le marché foncier et ses mécanismes, le principe de la compensation entre propriétaires, le cas particulier de l'agriculture.

Les **mécanismes actuels du marché des terres** sont d'une injustice que les défenseurs de l'ordre des choses libéral ont de la peine à admettre. Même sans prendre en considération les locataires et les fermiers qui figurent souvent parmi les victimes du système économique, il n'y a pas égalité de fait entre tous les propriétaires de terrain. D'un côté, il existe une certaine demande de constructions, logements, locaux d'entreprises ou de services, routes et autres équipements collectifs. Tant la capacité d'investissement des acheteurs potentiels que la capacité de production des entreprises de génie civil et du bâtiment limitent cette demande à un certain volume annuel qui, compte tenu des prix qui s'établissent, détermine la quantité de terrains à bâtir nécessaire. Cette masse ne représentera, pour les prochaines décennies, que 10 % au plus du territoire agricole d'aujourd'hui. De l'autre côté, au contraire, l'offre en terrains à bâtir est beaucoup plus considérable, puisque rares sont les sites vraiment inconstructibles, tout au moins dans le moyen-pays. Un grand nombre de propriétaires offrent sur le marché une quantité de terrains bien supérieure à ce qui pourra être utilisé pour la construction. Par conséquent, toutes les limitations dont il est question aujourd'hui dans le domaine de l'aménagement du territoire ne vont rien changer sur ce point : seule une minime partie du territoire sera bâtie. En revanche, leur répartition dans l'espace pourrait se trouver modifiée. De toute manière, il demeure inconcevable que quiconque, particulier, mécène ou collectivité publique, puisse sans danger de banqueroute payer pour le 100 % des terrains agricoles le prix d'un terrain à bâtir, que ce soit à titre de placement ou en guise d'indemnité.

Compenser n'est pas un mot magique, c'est une condition indispensable à la réussite de l'aménagement du territoire. On peut entendre par là, par exemple, le prélèvement sur les rentrées fiscales de l'Etat, en particulier sur l'impôt des gains immobiliers, des sommes nécessaires à faire accepter par les propriétaires leur collocation en zone agricole. A une époque où les collectivités publiques manquent de capitaux pour des tâches urgentes, cela nous semble un principe inacceptable. Beaucoup plus heureuse apparaît l'idée de prendre l'argent directement auprès des promoteurs, en dépit du risque de renchérissement pour les locataires. Qui va en bénéficier ? Certains ne voudraient penser qu'aux agriculteurs ; il paraît cependant impossible d'en exclure les autres types de propriétaires. En fait, les ques-

tions les plus graves se placent ailleurs : quel montant va-t-on payer, à quel moment et selon quel périmètre la péréquation va-t-elle s'établir ?

Prenons un exemple théorique : Monsieur Bolomey, agriculteur, possède un domaine qui, selon les techniques d'estimation de la valeur des biens-fonds agricoles, vaut Fr. 1.— par m². Il s'agit du bénéfice net laissé par les comptes d'exploitation, capitalisé à un taux assez bas. Théoriquement, cette valeur devrait servir de base dans les successions et dans l'attribution d'emprunts hypothécaires. Or, ce même domaine, s'il était acheté pour la construction, vaudrait Fr. 30.— par m². Si l'on admet que le 1/10 recevra des bâtiments et pourra être vendu à ce prix, mais que les 9 autres dixièmes deviendront une zone agricole, le produit de la vente de la parcelle à bâtir ne représentera, réparti sur l'ensemble du domaine, qu'une somme de trois francs par m². Monsieur Bolomey estimera-t-il ce prix juste ? De plus, si l'on raisonne pour toute une région, il faudra peut-être attendre cinq, voire dix ou vingt ans pour que toute la surface soit bâtie et que toutes les sommes de compensation aient été versées.

En troisième lieu, faut-il faire jouer la péréquation à l'intérieur d'une commune, de plusieurs communes ou de tout un canton ? L'agriculteur des Planchettes, derrière La Chaux-de-Fonds, doit-il bénéficier des contributions prélevées à Marin ou à Cornaux ou seulement de celles de la commune ? Rien d'étonnant par conséquent, si, dans le seul canton de Vaud, on discute de quatre systèmes possibles de péréquation entre propriétaires !

Ces quelques remarques mettent en lumière les difficultés rencontrées lorsque l'on cherche à édifier un système capable de donner satisfaction au particulier. Il conviendrait de s'arrêter à celles qui touchent la commune. Il existe, dans bien des régions de la Romandie, des communes qui ne veulent pas sacrifier un dixième de leur territoire ou d'une portion de celui-ci, afin de protéger le reste. Les raisons peuvent être diverses : les zones déjà existantes sont assez vastes pour les besoins des prochaines années ou les frais d'équipements incombant à la commune dépassent ses possibilités financières. Parfois aussi, la population établie de longue date redoute l'arrivée massive de nouveaux-venus qui amèneront une autre mentalité. A l'opposé, on rencontre bien sûr les communes qui ne veulent aucune limitation des possibilités de bâtir, c'est-à-dire des occasions de profits pour les notables, presque toujours propriétaires fonciers.

Dernier point à souligner en matière de compensation : quel que soit le système institué, il ne règlera pas tous les problèmes de l'agriculture (pas plus d'ailleurs que du logement). Il pourra aider à amortir la dette actuelle, mais il faudra encore prévenir sa reconstitution, il permettra de faciliter les regroupements d'exploitations, mais il n'en créera pas de nouvelles. Il ne remplacera ni le soutien des prix agricoles, ni les crédits d'investissement ; tout au plus sera-t-il un élément de la politique de maintien de l'agriculture.

La législation des zones agricoles, par le biais d'une compensation représente le but à moyenne échéance. Pour voir plus loin, il convient d'étudier la propriété sous un angle plus objectif que jusqu'ici. La tâche s'avère difficile, tant la propriété du sol est chargée d'un poids affectif ; dans une société où tout change, où tout se déprécie, ce bien représente une sécurité et un prestige indéniables. Cependant, en dissociant la notion de possession de celle de propriété, en attribuant la réalité des droits à celui qui utilise ou produit plutôt qu'à celui qui touche les intérêts ou les dividendes, on découvrira une autre face de la question et on désarmorcera certains pétards politiques.

A longue échéance, notre société devra recourir à la collectivisation des terres à bâtir et des terrains construits, sous une forme ou sous une autre. Parallèlement, la gauche devra veiller à organiser démocratiquement le système d'octroi des parcelles à tel usager ou à tel bénéficiaire, car le passage de la propriété du sol à la collectivité supprime certes de nombreux obstacles financiers, mais il pose de nouveaux problèmes : comment, par exemple, déterminer le critère d'utilité relative qui remplacera le

critère de prix ou comment éviter les erreurs d'attribution ? Ainsi propulsé vers des préoccupations plus dynamiques et plus positives, l'aménagement du territoire ne sera plus un combat d'arrière-garde contre une minorité de privilégiés, tirant parti de toutes les facilités d'un système économique et juridique trop individualiste, mais une entreprise d'intérêt collectif tournée vers l'amélioration du milieu de vie.

Une contradiction, et une satisfaction

Au fond, chacun est d'accord : la Suisse devra se rapprocher toujours plus du Marché commun. A deux exceptions, tous les députés qui se sont exprimés sur le rapport du Conseil fédéral concernant l'évolution de l'intégration européenne ont convenu que la Suisse finirait par adhérer à la Communauté économique européenne.

Encore qu'on ne voie pas très bien comment. Car les mises en garde ont été nombreuses. Il n'est pas question de toucher à la neutralité — évidemment — au fédéralisme et à la démocratie directe ! Il faut veiller à maintenir notre cohésion d'autant plus que nous n'avons pas une culture nationale ! D'accord, la Suisse est en voie d'intégration. Mais attention ! elle doit éviter de se désintégrer.

Personne n'a dit comment on pourra résoudre cette contradiction. Et il n'est pas sûr que le temps suffise pour suppléer à ces silences.

Le chemin sera long : le débat sur l'Europe était à peine clos que de nombreux députés, emmenés par les socialistes, montaient à la tribune pour s'opposer au projet de modification de la loi sur la circulation routière qui tend pour l'essentiel à harmoniser nos dispositions avec celles de nos voisins européens.

Mais le plus important de ces discussions sur l'intégration, comme le notait la « Tribune de Lausanne », n'est pas venu des bancs de l'Assemblée, mais de ceux du Conseil fédéral. Confirmant une information publiée il y a quelques semaines par la « Feuille d'Avis de Lausanne » relative à une participation active de la Suisse à la préparation de la Conférence européenne de sécurité, M. Pierre Graber a déclaré : « Au moment où, à l'Ouest et à l'Est du continent, les uns et les autres essaient, avec précaution, d'organiser la détente dans la fidélité à leurs alliances, à leurs amitiés traditionnelles et à leurs idéologies, on compte manifestement sur la participation active des neutres à cette tentative. Nous ne pouvons pas songer à nous dérober, d'autant moins que c'est inévitablement poursuivre en Europe une politique étrangère équilibrée que de rechercher un accord à Bruxelles, et d'accepter en même temps de contribuer, par nos idées et nos efforts, à la consolidation sur le continent d'une paix encore mal assurée. »

Nous en prenons acte. Avec satisfaction.

Voir en Suisse

Allons-nous être tentés par le péché d'orgueil ? Alors que notre pays n'apparaît guère à la une de la grande presse internationale, voici que, coup sur coup, deux importantes publications, l'hebdomadaire « Der Spiegel » de Hambourg, et le quotidien « Le Monde » de Paris, lui consacrent plusieurs pages spéciales.

La critique du « Spiegel », dans ses excès mêmes de sévérité (et de leçons pseudo-politiques) a suscité de vives réactions en Suisse allemande, qui reflétaient le plus souvent l'affrontement des générations. Elle ne manquait pas d'intérêt d'ailleurs. Mais elle demeurerait, fort classiquement, un regard porté sur la Suisse, de l'extérieur. Plus intéressante pour nous peut donc être la formule du « Monde » qui a fait paraître, dans son numéro du 26-27 septembre, un supplément rédigé par des Suisses eux-mêmes, journalistes pour la plupart, mais aussi hommes politiques, comme le conseiller fédéral Nello Celio, et écrivain, en l'occurrence Denis de Rougemont.

« Marcher avec son temps », tel est le titre de ces quelques pages. Les préoccupations économiques, monétaires et sociales l'emportent bien entendu, sur toute autre. Sur quatorze articles, onze leur sont consacrés. Et cette proportion se retrouve dans les annonces. Un entrefilet sur le tourisme en Suisse centrale, les noms d'une école privée valaisanne et d'une maison d'édition genevoise, c'est peu de choses en regard des grands placards de l'industrie horlogère, chimique, mécanique et alimentaire. Voilà qui reflète déjà peut-être le véritable rapport de forces en Suisse !

Composés par des hommes d'horizon, de génération, de formation très divers, sur des sujets souvent éloignés, les articles de ce supplément présentent pourtant une étonnante unité de vue. Marcher avec son temps paraît pour tous avoir la même signification. Et d'abord dans le diagnostic. Les conflits et les crises qui agitent le monde sur le plan économique et monétaire, politique et social, culturel, ont maintenant atteint la Suisse. Notre pays est sorti de la torpeur où l'avaient plongée une prospérité matérielle certaine et un certain isolement culturel et politique. Nous allons entrer dans une zone de tempêtes, dans une période plus agitée de remises en question, voire de tensions.

Pour le politicien, pour l'industriel, comme pour le journaliste, l'avenir est donc fait d'incertitudes. Une concurrence internationale plus acharnée, une opinion publique plus tendue, parce que désorientée, des institutions plus fragiles, parce qu'entourées de méfiance et de solitude vont réduire la marge de manœuvres des couches dirigeantes et les obliger à plus de vigilance, plus de travail et d'imagination. Mais, chose remarquable, les uns et les autres demeurent prudemment optimistes, soit qu'ils regardent en arrière, pour louer le passé suisse, qu'ils sondent les institutions, ou qu'ils proposent des adaptations mêmes inhabituelles, comme le conseiller fédéral Celio, en préconisant un renforcement du pouvoir fédéral pour sauver le régime libéral. Pour tous, la Suisse paraît en effet disposer des moyens de pratiquer une ouverture dans la continuité : des institutions encore souples, une discipline civique peu entamée, une économie capable d'adaptation, une dimension politique, culturelle, sociale à la taille de l'homme.

La Suisse, une société qui n'est pas encore bloquée ? Telle paraît être la conclusion qui se dégage en conclusion de ce supplément du « Monde ». Mais cette analyse, qui rappelle si fortement celle que l'on fait d'autres périodes difficiles de notre histoire nationale, 1848 par exemple, ou les années 30, n'est-elle pas encore une façon de voir en Suisse, d'affronter en Suisse la crise actuelle ?

Les comptes de DP

L'exercice 1970 se présente comme suit :

Compte de pertes et profits

	Fr.	Fr.
Abonnements		15 222.50
Dons		1 968.50
Vente au numéro		1 699.40
Imprimeur	19 976.25	
Frais généraux divers	2 891.40	
Frais de ports	690.50	
Abonnements à d'autres revues	206.50	
Intérêts banque 1970		478.50
Impôts 1970	143.70	
Administration (M ^{me} T.)	4 027.20	
Souscription de parts		100.—
Prélèvement sur provision		
abonnements payés d'avance		8 466.65
	27 935.35	27 935.35

Bilan au 31 décembre 1970

	Fr.	Fr.
Caisse	65.60	
Compte de chèques postaux	14 725.38	
Banque	11 931.50	
Abonnements payés d'avance		26 722.48
	26 722.48	26 722.48

Lausanne, le 10 septembre 1971.

L'administrateur :
S. Maret.